

FORMATION SOCIAL

CSE (Comité social économique)

Négociation collective d'entreprise

Mardi 6 octobre 2020





PRÉSENTATION

Depuis le 1er janvier 2020 doit être mis en place le Comité social et économique dit « CSE » (Ordonnances Macron du 22 septembre 2017). Cette nouvelle instance récupère les prérogatives des représentants du personnel, du CE (Comité d'entreprise) et du CHSCT.

Souvent complexe à appréhender, cette nouvelle instance s'impose pourtant comme un véritable pivot du dialogue social au sein de l'entreprise, de surcroît dans le contexte de crise sanitaire (Covid19) que nous vivons actuellement.

Depuis la pandémie, vos structures ont du s'adapter, parfois dans l'urgence, afin de continuer à préserver l'activité économique mais également l'emploi.

Grâce à notre formation sur le CSE, vous aurez les « clés en main » pour appréhender au mieux le cadre juridique de la négociation collective avec les partenaires sociaux de votre entreprise.

Notre formation se veut avant tout « pratique » pour que vous puissiez avoir une dimension « terrain », en complément de la connaissance des règles légales applicables, pour une mise en application directe.

Formation organisée :

**Le MARDI 6 OCTOBRE 2020
(EN PRESENTIEL
au sein des locaux de la FEB)**

En collaboration avec :

TNAAVOCATS





PROGRAMME

Cadre juridique de la négociation collective

1. Place des conventions et accords collectifs dans l'ordre juridique
2. Hiérarchie des conventions et accords entre eux
3. Négociation collective et représentativité

Mise en place, composition et fonctionnement du CSE

1. Composition du CSE
2. Fonctionnement du CSE : moyens, réunions, règlement intérieur, heures de délégation, local, budgets, formation des élus...

III- Attributions du CSE

1. Les attributions du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus : un grand remaniement : généralités et modalités d'exercice des attributions du CSE
2. Les informations-consultations du CSE : étude des cas de recours, modalités de consultations, objectifs et contenus...

IV- Quelles missions du CSE en matière économique et sociale ?

BDES, organisation du travail, expertise, redressement URSSAF, droit d'alerte...

Focus : santé et sécurité au travail

V- Sanctions / délit d'entrave



INFORMATIONS UTILES

Public

- Responsables Ressources Humaines (DRH, RRH...)
- Dirigeants
- Directeurs des Affaires Financières (DAF)

Informations pratiques

- **Durée** : 1 journée (9h30 à 17h30)
- **Date & Lieu** : Mardi 6 octobre (en présentiel)
- **Formation** : Thomas NOVALIC (TN AVOCATS) : avocat associé spécialisé en droit social–Expert en relations sociales en entreprise

Tarifs

- **Tarif adhérent** : 450€ HT par participant–**Remise tarifaire à partir de 2ème inscrit par entreprise (50%)**
- **Tarif non adhérent** : 550€ HT par participant

FEBPF Services

34, Quai de la Loire–75019 Paris





BULLETIN D'INSCRIPTION

L'entreprise.....
Adresse.....
Représentée par.....
Tel / Mail.....

INSCRIT

Nom/Prénom/Fonction	Email

INFORMATIONS DE FACTURATION

Entité.....
Adresse.....
Contact / email.....

*Règlement à réception de facture
Par chèque, virement ou carte bancaire*

